

Devenir du droit de propriété.

Par **cirdess**, le **13/12/2005** à **18:39**

Depuis le monopôle étatique des pabraons jusqu'aux propriétaires du XIXè s. en passant par la féodalité, quelle conception peut-on adopter du droit de propriété face au mouvement, datant maintenant d'un demi siècle, visant à éluder ce droit? Les principes de 1804 ne semblent pas avoir la même autorité maintenant.